



Comptes rendus des réunions du 25/05/18.

Le SNPAM CGT est sur le pont pour défendre les intérêts des agents de l'administration de la mer dans toutes les instances formelles ou informelles de concertation. L'actualité est riche et les sujets nombreux : réforme de l'administration de la mer, amiante, intégration des IAM dans 2 corps, modernisation des moyens hauturiers...

** Réunion du 25/05/18 avec les services de la DAM et de la DRH : GT Mer du CSHCT-M*

Présents CGT : Brucker (Secrétaire du CHSCT-M), De Maistre, Simoni

Présents admin : DAM Coquil, DAM/AM Tanchou, AM3 Mejecaze, AM1 Ardohain, DRH/D/SD-PSPP Palud-Gouesclou

1) Présentation de la m-à-j de la circulaire de mars 2017 sur les risques spécifiques aux métiers de la mer, notamment sa partie sur l'amiante. La CGT salue l'existence de cette circulaire qui reconnaît l'exposition des ISN aux fibres d'amiante, mais exprime deux griefs : cette circulaire "prévention des risques" devrait se borner à cela et ne pas contenir d'instructions "métiers" précisées par ailleurs dans les instructions de SM3 ou celles du Paris MoU ; les EPI (ex : masque FFP3 / 15min) prévus par cette circulaire ne sont pas adaptés au contrôle, seulement pour la fuite. En pratique ces EPI n'ont jamais servis et ne serviront jamais.

Ce qui nous amène au coeur du problème soulevé par le courrier remis à la SG le 05/04/18 : l'incertitude sur l'environnement de travail et les expositions auxquelles sont soumis les ISN sur des navires battant pavillon de complaisance. La CGT soutient que le seul moyen de limiter l'exposition des ISN est de limiter la durée d'exercice de telles fonctions en offrant des opportunités de carrière diversifiée à ces agents et en étendant le droit à la C3A pour les ISN au delà de 1996.

La SD-PSPP soutient que notre exposition n'est qu'environnementale et passive, car nous n'intervenons pas sur des matériaux contenant de l'amiante. C'est toujours le même refrain : à cela nous répondons d'une part qu'avant 1996 les ISN n'intervenaient pas plus que maintenant et d'autre part qu'il est du ressort de l'employeur de démontrer que l'environnement de travail est sain, ce qui est déjà difficile sur des navires français et impossible sur des navires étrangers.

2) Présentation de la nouvelle circulaire "armes". Le DAM présente son approche : il n'y a pas d'instruction de la centrale imposant le port d'armes permanent, mais la possibilité laissée à l'échelon local de définir dans quelles circonstances le port des armes sera judicieux. Le DAM justifie sa décision car il estime qu'il n'y a pas d'exposition continu au risque de violence et que le port de l'arme conduit justement à l'augmentation du risque de violence.

La CGT n'a pas d'avis tranché sur cette question, elle entend les arguments du DAM et les trouve raisonnables, elle entend également les autres OS unanimes pour refuser ce renvoi vers une décision locale arguant d'une disparité régionale du niveau de protection des agents.

Parmi les autres sujets connexes abordés : la distribution du nombre d'armes par unité, notamment sa nécessaire adaptation à l'effectif local et sa modernisation.

* Réunion du 25/05/18 avec les services de la DAM : AM 2022 et autres sujets.

Présents CGT : Garbe, De Maistre, Simoni

Présents admin : DAM Coquil, DAM/AM Tanchou, AM1 Ardohain, un joufflu et un maigre

1)AM 2022 : on ne sera pas dans les mesures annoncées par CAP 2022, on est trop petit, mais ils ne nous ont pas oublié. Deux rapports sont attendus celui de Jouffray et Carlier sur l'AEM et celui de la cour des comptes sur le rôle de la marine dans l'AEM. Le rapport du CGEDD sur les PB est publié. Le but est d'arriver à tourner avec moins d'ETP, et donc adapter la charge (nos missions) à notre capacité. En 2018 la concertation sur les projets sera étendue aux services déconcentrés, et en 2019 validation des projets et définition des calendriers des 18 chantiers.

DCS: réunion spécifique prévue le 02/07/18 DAM/OS sur les moyens hauturiers. DAM inquiet des incidences potentielles du rapport de la cour des comptes sur le DCS.

PB : toutes les préconisations du rapport du CGEDD ne seront pas suivies, environ 80%. Selon le DAM , il n'y aura pas de "disruption", pas de transfert aux collectivités par exemple. Par contre le nombre de subdivision sera réduit, comme le nombre de navires.

IA : la fonction d'ingénieur d'armement a vocation à disparaître. L'APB fournirait le service technique de soutien à la flotte "Affmar". Attention que ce champ ne se limite qu'au technique et ne s'étende pas à l'armement.

CSN : une partie de la réforme "sécurité des navires" devrait être présentée avec la loi d'orientation sur la mobilité (LOM). Le DAM réaffirme la nécessité de "responsabiliser" les entreprises, la CGT soutient que cette réforme occasionnera plus de travail pour les agents car les transformations sur les petits navires, si elles ne sont pas suivies, poseront des problèmes dont la résolution sera plus consommatrice d'ETP qu'un suivi périodique.

La CGT réaffirme donc son rejet de la future réforme car elle considère que le suivi périodique est le seul qui permette des actions de prévention dans ce secteur le plus accidentogène qu'est la pêche. "Responsabiliser" l'entreprise se traduit donc par l'abandon de la surveillance par l'Etat des conditions de sécurité au travail de ses employés. Et le métier d'ISN, de préventeur s'oriente vers un contrôle de police. Et la laborieuse mise en place d'un système qualité, de tenue des dossiers navires tant papier qu'électronique aura été vaine, car interrompue.

Il est urgent pour la DAM de confirmer aux agents que la démarche entreprise ne se résume pas à dire que tout ce qu'ils ont fait depuis des années est liquidé au nom de la politique de restitution des ETP comme on jette le bébé avec l'eau du bain.

Cette réforme apparaît surtout "dogmatique" et "technocratique" car l'administration pourra très bien rendre des ETP, ce dont la CGT conteste bien sûr le bien fondé, en maintenant un système de suivi périodique et en ne dénaturant pas les missions. Le chef de service par exemple n'est-il pas un des mieux placés pour adapter la périodicité de contrôle aux moyens alloués par l'administration?

CROSS : Pb d'effectifs dans les services techniques, notamment en Méditerranée. Avec des tours d'astreinte trop fréquent. Mise en place d'une cellule nationale de soutien.

VOS REPRESENTANTS

Rejoignez nous : adhérez ici : <http://cgt-snpam.syndicat.i2/adherez-r11.html>